

COPIE**Nom du produit : BASE LIQUIDE MR 90 – DURCISSEUR****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE :**



Nom du produit : BASE LIQUIDE MR 90 - DURCISSEUR

Application(s) et / ou usage(s) normaux : REVETEMENT DE SOL

Fournisseur : GROUPE TLM
Route de Montluçon
F-03410 PREMILHAT - FRANCE
Tél. : 04.70.51.52.97
Fax : 04.70.51.57.21
E-mail: contact@groupe-tlm.com
Personne à contacter : LE LABORATOIRE

Téléphone en cas d'urgence
(à utiliser par le médecin traitant) : INRS – Rue Olivier Noyer
01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux :  Xi– Irritant  O – Comburant
Peut provoquer un incendie.
Irritant pour les yeux.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Risque(s) spécifique(s) : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres moyens d'ignition.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Composant(s) contribuant aux dangers :

Noms	Gamme de concentr.	Symbole	N° Cas	Phrases R
PEROXYDE DE DIBENZOYLE	25 – 50 %	Xi - E	94-36-0	R2 – R36 – R43
PHTALATE DE DICYCLOHEXYLE	25 – 50 %		84-61-7	

4. PREMIERS SECOURS :

Conseils généraux : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation : - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Contact avec la peau : - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion : - NE PAS faire vomir.
- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Moyen(s) d'extinction approprié(s) :	Adapter les mesures d'extinction à d'incendie à l'environnement. Mousse, sable, CO2, poudre d'extinction...
Equipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Méthode(s) spéciale(s) :	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
Moyen(s) déconseillé(s) :	Jet d'eau à grand débit.
Risques spéciaux :	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en : oxydes de carbone (CO et CO2) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précaution(s) individuelle(s) :	Porter un vêtement personnel de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussières/aérosol. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement :	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Eviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Méthode(s) de nettoyage :	Recueillir par moyen mécanique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

Manipulation	
- Précaution(s) :	Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- Mesure(s) d'ordre technique :	Tenir à l'abri des sources d'inflammation – Ne pas fumer.
- Conseil(s) d'utilisation(s) :	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite. Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Stockage	
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Stocker dans un endroit frais.
- Indication concernant le stockage commun :	Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis. Température maximum de stockage : 25° C.

- Autres indications : Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesure(s) d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés

Paramètre(s) de contrôle :

Limite(s) d'exposition :

	VLE (1)		VME (2)		Valeur selon liste
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
PEROXYDE DE DIBENZOYLE				5	

(1) Valeur Limite d'Exposition à court terme (15 mn)

(2) Valeur Limite Moyenne d'Exposition à long terme (8H/J)

Protection individuelle :

- Protection des voies respiratoires : Filtre AX. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense et durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile ou butylcaoutchouc. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de travail protecteurs.
- Protection des yeux : Lunettes de protection. Protection du visage.

Mesure(s) d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Informations générales

- Etat physique / Forme : Poudre
- Couleur : Blanc
- Odeur : Caractéristique.

Informations importantes relatives

à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH : Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition : 400° C.
- Point d'inflammation : 180° C.
- Inflammabilité (solide, gazeux) : Peut provoquer un incendie.
- Température de décomposition : 60° C
- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Pression de vapeur à 20° C : 1 hPa
- Densité relative (eau = 1) : 1,12/cm³
- Masse volumique : 0,56 g/cm³
- Hydrosolubilité : Insoluble.
- Teneur en solvants : Solvants organiques : 0,0 %.
- Teneur en substances solides : 100 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité :	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
Condition(s) à éviter :	Ne pas exposer à des températures supérieures à 25 °C.
Réactions dangereuses :	Inflammation spontanée en cas de température plus élevée.
Matière(s) à éviter :	Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis. Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.
Produits de décomposition dangereux :	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Information(s) générale(s) :	Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
Toxicité aiguë	
- Inhalation :	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. - CL50/inhalation/4h/rat : Peroxyde de dibenzoyl : > 24,3 mg/l
- Contact avec la peau :	Pas d'effet d'irritation. - DLA/cutanée/lapin = non connu.
- Contact avec les yeux :	Effet d'irritation.
- Ingestion :	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner : oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges. - DL50/orale/rat : Peroxyde de dibenzoyl : > 5000 mg/kg
Sensibilisation :	Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Toxicité chronique :	Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes.
Effet(s) spécifique(s) :	La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

Information(s) générale(s) :	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre) : peu polluant.
Toxicité aquatique :	Peroxyde de dibenzoyl : LC50/96h : 2 mg/l (fish) Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : L'emballage doit être éliminé de la même façon que le produit.

Emballages nettoyés :

Produit de nettoyage recommandé :

Recommandation :

Information(s) supplémentaire(s) :

Catalogue européen des déchets (Décret n° 2002-540 DU 18 AVRIL 2002)

16 09 03	PEROXYDES, PAR EXEMPLE : PEROXYDE D'HYDROGENE
15 01 02	EMBALLAGES EN MATIERE PLASTIQUE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Information(s) générale(s) : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer.

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

Voies maritimes (IMDG)

	RID / ADR	IMDG
N° ONU	3106	3106
Désignation officielle du transport	Peroxyde organique du type D, solide (peroxyde de dibenzoyl)	Organic peroxide type D, solid (dibenzoyl peroxide)
Classe	5.2	5.2
Code de classification		
Groupe d'emballage	II	II
Étiquette		
Polluant marin (IMDG) (P, PP, -)		Non
Quantités limitées (ADR)		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Étiquetage : Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE traitant de la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses 67/548.
En utilisant la méthode de calcul 88/379.

N° CE : Non applicable.

Symbole(s) :



Xi- Irritant



O – Comburant

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Peroxyde de dibenzoyl.

Phrase(s) R :

R7	Peut provoquer un incendie.
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S :

S3/7	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
S14	Conserver à l'écart des.... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant).
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
S22	Ne pas respirer les poussières.

16. AUTRES INFORMATIONS :

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2 : à remplir

R2	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres moyens d'ignition.
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Législation(s) suivie(s) : Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 91/155.

Avis ou remarques importantes : Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Restrictions : Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Composés Organiques Volatils (COV) : Non applicable.